

Comment entretenir les relations avec les Instances Représentatives du Personnel

Programme de formation en présentiel

Dernière mise à jour : 10/05/2024

Objectif général

La formation permet de connaître, comprendre et pratiquer les relations sociales c'est-à-dire de présider et animer un Comité Social et Économique (CSE), de connaître les techniques d'animation sociale pour maîtriser et gérer les tensions sociales. A l'issue de la formation vous aurez développé votre maîtrise des relations sociales en vous appuyant sur des connaissances et outils nécessaires à cet exercice.

Public visé et prérequis

Public visé: Toute personne en entreprise amenée à animer les instances représentatives du personnel, à gérer les relations sociales et toute personne amenée à assister ces personnes.

Prérequis: Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Nous contacter 30 jours avant afin d'organiser au mieux la formation.

Objectifs pédagogiques de la formation

A la fin de la formation, l'apprenant sera capable de :

- D'identifier les partenaires sociaux et connaître leurs enjeux et méthodes d'action
- Connaître les différents rôles IRP
- Adopter la bonne posture pour présider, animer un CSE

Programme pédagogique de la formation

Les séquences de la formation

- 1. Identifier les partenaires sociaux et connaître leurs enjeux et méthodes d'action Les organisations syndicales et les enjeux liés à la représentativité :
 - Les syndicats en France
 - Les évolutions législatives en matière de dialogue social, négociation collective, représentativité
- 2. Connaître les différents rôles IRP: rôle, attributions et moyens
 - Les membres du CSE
 - Les représentants de proximité, le délégué syndical, le représentant de la section syndicale
 - Les autres acteurs du dialogue social
- Adopter la bonne posture pour présider, animer un CSE
 La pratique des relations sociales et les techniques d'animation sociale :



- Identifier ses partenaires sociaux pour réguler le dialogue social
- Animer et présider les instances représentatives du personnel
- Maîtriser les tensions sociales

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement mis en œuvre

- Moyens pédagogiques: Méthode expositive, participative, jeux de rôle, exercices, analyse vidéo
- Moyens techniques : Salle équipée (tables, chaise, chevalets), un ordinateur, un Barco ou une grande télévision, un Paper minimum, feutres, feuilles vierges, jeux de cartes, Post-it.
- Moyens d'encadrement : Formateur Professionnel d'adultes Certifiée ayant les compétences requises dans ce domaine.
- Moyens permettant le suivi et l'appréciation des résultats
- Suivi de l'exécution : Feuilles de présence signées des stagiaires et du formateur par demi-journée.

Appréciation des résultats :

- La formation dispose d'évaluations amont, aval, qui sont réalisées avec un outil dématérialisé (type google form). Une note sera donnée aux participants au début et à la fin de la formation.
- Des évaluations intermédiaires seront réalisées par le formateur à chaque étape par un jeu de questions/ réponses sur les points venant d'être abordés.
- A la reprise de la 2nd journée, le formateur fait une réactivation des acquis par un jeu d'échanges avec les participants pour s'assurer de la bonne compréhension des points vus la veille.
- Une évaluation de satisfaction sera également faite en fin de formation.

Organisation et fonctionnement de la formation

- Durée totale de la formation : 2 Jours 14 heures.
- Horaires: Par défaut 9h00-12h00/13h00-17h00
- Rythme : En continu
- Mode d'organisation pédagogique : Présentiel en intra-entreprise (groupe d'apprenants d'une seule entreprise) ou Présentiel en inter-entreprise (groupe d'apprenants de plusieurs entreprises)
- Nombre de participants maximum : 12 participants maximum et minimum 3 par session.
- Lieu de formation : HORS SITE OU SUR SITE
- Tarif par session: 600 Euros en inter par stagiaire

3200 Euros en intra forfaitaire par session.

Indicateurs de résultats : Taux de satisfaction des stagiaires.

Modalité et délai d'accès

A l'issue de votre demande de formation, puis l'acceptation conjointe par contractualisation, il existe un délai moyen de mise en œuvre de 30 jours.